

Propositions du Conseil de banque

Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

Lors de sa séance du 3 mars 2017, le Conseil de banque a approuvé le *Rapport financier 2016*, destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

L'organe de révision a signé son rapport le 3 mars 2017, et le Conseil fédéral a approuvé le *Rapport financier* le 22 mars 2017.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

1. d'approuver le *Rapport financier* pour 2016;
2. de verser aux actionnaires, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, un dividende de 1,5 million de francs au total;
3. de donner décharge au Conseil de banque;
4. d'élire KPMG SA comme organe de révision pour la période administrative 2017-2018.

AFFECTATION DU BÉNÉFICE

En millions de francs

	2016
Résultat de l'exercice (art. 29 LBN)	24 476,4
– attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	– 4 649,7
= Résultat annuel distribuable (art. 30, al. 2, LBN)	19 826,7
+ bénéfice reporté (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	1 904,5
= Bénéfice porté au bilan (art. 31 LBN)	21 731,2
– versement d'un dividende de 6% (art. 31, al. 1, LBN)	– 1,5
– distribution à la Confédération et aux cantons (art. 31, al. 2, LBN) ¹	– 1 729,7
= Report aux comptes annuels 2017 (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)	20 000,0

1 Convention du 9 novembre 2016 entre le DFF et la BNS concernant la distribution du bénéfice.